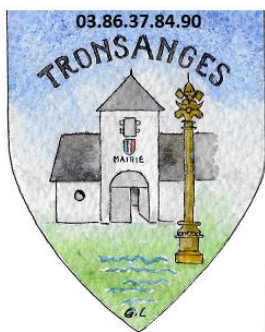


www.tronsanges.fr



RESTAURATION SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Pour nous permettre de commander un nombre exact de repas, les coupons d'inscription sont à compléter chaque mois et à transmettre directement à la mairie ou via le cahier de liaison. Si l'enfant ne mange pas à la cantine, ne pas remplir la case.

La société SOGIREST nous impose de commander les repas le mardi avant midi, pour la semaine suivante.

Pour tout repas annulé, prévenir la mairie au 03.86.37.84.90, 48h à l'avance. Seules les absences justifiées par certificat médical seront déduites de la prochaine période d'inscription.

Les agents de cantine ne sont pas habilités à donner les médicaments aux enfants.

L'accès à la cantine est interdit de 9 h 15 à 16 h à toute personne étrangère au service.

En cas de problème, veuillez prendre rendez-vous avec Monsieur RONDAT.

Tronsanges, le 12 juin 2024

Le Maire
Ph. RONDAT